

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN**

Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES**SEANCE DU 22 avril 2026**

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	26

L'an deux mille vingt-six et le 22 avril

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 16 avril 2026

Présents : ALARY Isabelle, BISTOUR-AYME Nathalie, CATHALA Sylvie, DARGET Catherine, DA ROS Yves, DUBREUIL Philippe, GOURIOU Jean-Yves, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LOPEZ Anthony, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, RATON Laure, ROBERT Florence, ROQUES François, VILETTES Max, BATAILLER Claire, BENOIT-MARQUIÉ Emmanuel, COUCHET Michelle, GINESTET Ludovic, LEFRANC Delphine.

Date d'Affichage : 16 avril 2026

Absents excusés (pouvoirs) :

FONVIEILLE Liliane donne pouvoir à ALARY Isabelle
 GAIRIN Guillaume donne pouvoir à GOURIOU Jean-Yves
 POUPONNEAU Francis donne pouvoir à PUJOLAR Théo
 SÉGUR Roger donne pouvoir à VILETTES Max

Absent excusé : CHAUBARD Fabien

N° 36-2026

Secrétaire : ROBERT Florence

Intercommunalité – Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet – Adhésion au groupement de commandes pour la participation à la protection sociale complémentaire

La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper une consultation relative à la participation à la protection sociale complémentaire, qui se décomposera en deux lots :

- Lot 1 : Mutuelle Santé

- Lot 2 : Prévoyance

Il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer une consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type d'accords-cadres seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'approuver la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour le marché relatif à la participation à la protection sociale complémentaire suivant les modèles joints en annexe pour :
 - Le lot 1 – Mutuelle Santé
 - Le lot 2 – Prévoyance
- D'autoriser Madame le Maire à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au budget ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- De désigner la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur comme étant l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT

Le Maire,

Maryline LHERM



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.